

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 juin 2018 à 20H00

Sont présents :

CG :

Dunand Nicole, Galli Céline, Haldimann Romane, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Château Tom, Grange David, Maradan Raphaël, N'Gaide Ibrahima, Verbeck Sébastien

Excusés : Bonvallat Lörtscher Joëlle, Pfeiffer Martine, Sauser Antoine

CC :

Boucard Michel, Jeanneret Eddy, Raval Philippe, Vermot Julien

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal des séances des 22.02.2018 et 22.03.2018
3. Comptes 2017
4. Règlement sur les transports scolaires
5. Information du conseil communal
6. Divers

2. Procès-verbaux des séances des 22.02.2018 et 22.03.2018

N. Dunand : Avez-vous des remarques ou corrections à apporter aux procès-verbaux des 22.02.2018 et 22.03.2018 ?

Les procès-verbaux des séances des 22.02.2018 et 22.03.2018 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. (9 oui)

3. Comptes 2017

N. Dunand : Lit le rapport de la commission financière qui s'est réunie le 3 mai dernier. La commission a pu obtenir à cette occasion toutes les explications nécessaires à la compréhension des comptes 2017 et a constaté que tenir les comptes d'une commune devient aussi complexe que tenir ceux d'une entreprise. Elle adresse les remerciements de la commission à Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard et au Conseil communal pour la bonne gestion de la commune. Elle demande aux membres de la commission financière si l'un d'entre eux souhaite ajouter quelque chose. Elle demande si quelqu'un souhaite poser des questions par rapport aux documents très détaillés reçus concernant les comptes 2017.

D. Grange : Demande si depuis la réunion de la commission le conseil communal a pu obtenir plus de renseignements du Service des contributions par rapport à la baisse des revenus fiscaux.

C. Simon-Vermot : Indique que oui, la baisse a été confirmée et elle ne date pas de 2017, elle est déjà intervenue en 2016 par rapport à la recette 2015. En début d'année, pour boucler nos comptes fiscaux on reçoit un décompte de la situation au 31 décembre alors qu'aucun contribuable n'est encore taxé pour 2017 puisque personne n'a encore rempli sa déclaration 2017. Les chiffres tiennent donc compte d'un chiffre basé sur les taxations 2016. En 2016, le chiffre se montait à 898'500, alors qu'une fois les déclarations remplies, il ne se montait au 27 avril 2018 plus qu'à 846'972. La perte se monte donc à plus de 50'000. La même situation se répète sur l'année suivante. C'est en grande partie la raison du déficit des comptes 2017. Nous avons touché aussi moins de péréquation.

Indique également qu'elle a joint aux documents envoyés un tableau de réévaluation de tous les biens du patrimoine de la commune. En effet, selon la nouvelle loi sur les finances, nous avons dû réévaluer tous les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Le patrimoine financier concerne les biens de la commune qui pourraient être vendus sans influence sur le bon fonctionnement des tâches publiques. Le patrimoine administratif concerne tous les biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune (Collège, Bureau communal, Temple).

Concernant le patrimoine administratif, la loi nous imposait de réévaluer les biens à 70% de la valeur ECAP, nous avons donc dû créer une importante réserve de 4'838'000 Fr., puisque nos biens étaient sous-évalués. Par exemple pour le Collège, au 31 décembre 2017 avait une valeur de 27'040 et une halle à 900'300 puisque tout avait été amorti. En reprenant les polices ECAP, le 70% de leur valeur était de 1'641'000 et 1'690'000 ce qui représente une réserve au niveau du Collège et de la halle de plus de 2'500'000. Pour le Temple, tout était amorti, la valeur au bilan était de 22'820, alors que le Temple a une valeur ECAP de 3'225'000, à 70% sa valeur est de 2'257'500.

Le conseil communal n'était pas vraiment favorable à cette façon de faire en partant du principe que notre Temple, nous ne pourrions jamais le vendre, nous n'allons jamais pouvoir réaliser cette somme. Finalement, tant la Fiduciaire que le Service des communes ne nous a pas donné le choix de pratiquer autrement.

P. Raval : Indique que nous aurions eu la possibilité de mandater des experts pour ces évaluations, qui nous aurait coûté environ 100'000.

D. Grange : Est étonné que de telles directives nous soient données au vu de leurs implications.

C. Simon-Vermot : Indique que cette façon de faire augmente considérablement notre fortune, elle n'est pas sûre que la solution soit bonne, à l'avenir nous pourront prendre dans ces réserves artificielles pour combler les découverts. Elle indique qu'il s'agit de cosmétique comptable.

E. Jeanneret : Pense au vu de la situation toujours plus difficile pour les communes que cette façon de faire va nous permettre de pouvoir emprunter plus facilement au vu du montant plus important mais artificiel de notre fortune. Pour lui, « c'est le serpent qui se mord la queue », cette situation n'est pas saine.

C. Simon-Vermot : Au niveau du patrimoine financier, le calcul a été effectué sur la valeur de rendement, nous avons proposé plusieurs schémas avec des valeurs allant de 4 à 7 %. Tous nos bâtiments confondus avaient une valeur de rendement de 6%, mais la Fiduciaire nous a demandé d'effectuer le calcul avec une valeur de 7%. Nous avons dû dévaluer par exemple Temple 87, avec plus d'un million de travaux. Au 31 décembre 2017 il valait 1'600'000, avec la réévaluation il vaut maintenant 1'061'000 (-540'000). Les revenus locatifs ne représentaient pas les 7% souhaités. Par contre pour d'autres bâtiments, nous étions au-dessus. Dans l'ensemble nous avons dévalué pour 467'945 pour le patrimoine financier. Par contre nous avons réévalué nos terrains qui n'étaient pas évalués ont les a comptés au prix du marché à 60.00/m², là on a gagné 103'000. Au niveau du patrimoine financier on a dévalué nos biens de 364'880.00. Entre la dévaluation et la réévaluation on a créé une réserve de 3'194'000.00.

P. Raval : Lorsque nous aurons à effectuer une réfection sur un de ces bâtiments et que nous devons emprunter, les banques exigeront un rendement de 7%.

C. Simon-Vermot : Nous avons pu profiter de la réévaluation des biens du patrimoine administratif pour appliquer le taux de rendement de 7% aux biens du patrimoine financier en maintenant une réserve positive. Cette façon de faire maintenant va favoriser les boucllements futurs, puisque nous prendrons les éventuels déficits dans la réserve créée, plutôt que de subir une perte importante sur un exercice à l'avenir. Le boucllement a été très complexe, nous avons eu beaucoup de discussions tant avec la fiduciaire qu'avec le Service des communes qui ne sont pas très au clair.

N. Dunand : Lit l'arrêté d'approbation des comptes 2017.

Vote : Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents (9 oui)

P. Raval : Remercie vivement C. Simon-Vermot pour le boucllement de ces comptes, travail très ardu cette année, il a fallu jongler entre les conseils et recommandations parfois contradictoires de La Fiduciaire et du Service des communes. Elle est applaudie par l'assemblée.

D. Grange : Demande quelle solution aurait la commune en cas de répétition de résultats négatifs hormis l'augmentation du coefficient fiscal.

P. Raval : Pense qu'il s'agirait d'une solution mais qu'il faudrait réfléchir avant quant à la suppression de certains services à la population. Le déficit de 137'000 représente environ 12 points de coefficient fiscal, nous avons dégagé une certaine somme avec la réévaluation qui s'ajoute aux 1'300'000 de notre fortune que nous pourrions tout d'abord utiliser en cas de prochains déficits. Les nouvelles réformes cantonales, fiscalité et péréquation sont en cours, elles devraient être mises en consultation et présentées

aux différentes instances d'ici à la fin de l'année, elles prendront effet d'ici 2021, 2022. A noter que des petites communes comme nous ne pourrions vivre sans la péréquation.

D. Grange : Relève le peu de marge de manœuvre vis-à-vis des prestations offertes, notamment au niveau de l'instruction publique, par rapport aux écolages, nous n'avons pas le choix quant à leur paiement.

E. Jeanneret : A entendu des personnes qui se demandaient pourquoi la commune continue d'investir dans l'achat de bâtiments alors que sa situation financière n'est pas au beau fixe. Il tient à signaler que les bâtiments acquis nous rapportent de l'argent, oui il y a des investissements, mais ils contribuent en partie à améliorer la situation de la commune.

D. Grange : L'investissement dans les comptes annuels ne nous coûte pas grand-chose.

C. Simon-Vermot : Au vu des taux d'intérêts actuels, dans les indicateurs financiers la charge d'intérêts pour la commune est à 2,44%, entre 0 et 4%, la situation est jugée bonne, nous sommes dans une norme acceptable.

R. Maradan : Demande si les taux des emprunts sont bloqués.

C. Simon-Vermot : Ils sont tous bloqués à des taux préférentiels, aucun emprunt n'est au-dessus de 2% d'intérêts, le plus élevé est à 1,67% sauf erreur, donc très bas. On voit dans les comptes que les revenus locatifs se montent à 183'000 ce qui diminue considérablement le déficit.

4. Règlement sur les transports scolaires

Les conseillers généraux ont reçu le règlement accompagné du rapport du conseil communal.

N. Dunand : Demande s'il y a des questions.

D. Grange : Demande si ce règlement est appelé à être abrogé dans le cas d'une meilleure situation financière.

A-L. Monard : Indique qu'il pourrait être abrogé ou modifié au moyen d'un arrêté.

P. Raval : Indique que la charge des transports scolaires est importante et ne devrait pas s'améliorer. On n'est pas non plus l'abri d'une éventuelle augmentation du prix des abonnements de Car postal.

R. Maradan : Demande quand entrera en vigueur ce règlement.

N. Dunand : Affirme qu'il entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2018.

Vote : Le règlement des transports scolaires est approuvé à l'unanimité des membres présents (9 oui)

5. Information du conseil communal

M. Boucard : Indique qu'une consultation est en cours au sujet de l'obligation de créer des accès aménagés pour les handicapés aux arrêts de Car postal. Cette loi a été votée en 2004, mais aucun aménagement au niveau des communes n'a été fait jusqu'ici. Un délai de 5 ans est donné pour mettre en place des arrêts aux normes. Pour nous obligation d'aménager tous les arrêts ce qui engendrerait des frais considérables au vu des normes demandées (hauteur, longueur etc..). Il signale que dans le cadre de la traversée du village, au niveau du trottoir sud, la norme demandée n'a pas été appliquée par l'Etat. On tente d'imposer des normes et elles ne sont pas suivies par tous !

E. Jeanneret : Concernant **les transports scolaires**, nous avons obtenu une autorisation de transport pour 2 ans seulement. Nous avons regardé avec les responsables des communes voisines ce qu'il pourrait advenir du maintien des classes dans chaque village. Jusqu'en 2022 on devrait pouvoir maintenir nos classes dans les villages. Par contre l'autorisation de transport va poser problème, car le Service des transports nous encourage vivement à utiliser Car postal, puisqu'il a priorité dans la vallée et que deux trajets correspondraient aux horaires de Car postal. Cette recommandation voudrait dire que nous devons en plus des frais actuels de notre transport scolaire acheter des abonnements Car postal pour les élèves qui valent 500.00. Actuellement 3 élèves de La Brévine sont scolarisés à La Chaux-du-Milieu. Les parents les conduisent jusqu'à La Combe de la Racine, et notre commune les transporte jusqu'à La Chaux-du-Milieu. Pour nous cette situation est confortable puisque nos enfants sont scolarisés à La Chaux-du-Milieu,

mais il se pourrait que des enfants de La Chaux-du-Milieu doivent être scolarisés à La Brévine ou au Cerneux ce qui engendrera des désagréments chaque année pour quelques parents qui devront amener leurs enfants dans une autre commune. On ne pourra plus assurer que les enfants soient scolarisés dans leur village. Actuellement pour les 3 élèves de La Brévine, il faut trouver des personnes qui les accompagnent du Collège à l'arrêt de bus et des personnes qui les attendent à La Brévine. On va donc tout faire pour maintenir nos classes, mais il est possible qu'il y ait des transports d'élèves dans la vallée. Le cercle scolaire suggérerait qu'en cas de problème de transport il faudrait envisager un collège unique dans la vallée. On en reparlera donc en 2022.

Concernant le **camp de ski**, un arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2017 interdit aux communes responsables de leur financement de demander plus de 80.00 par semaine aux parents, somme correspondant aux frais de nourriture. Une commission du Cercle scolaire travaille à cette problématique, elle doit proposer des solutions au canton. Les camps de ski 2019 sont réservés, financièrement on réfléchit aux solutions possibles.

Pour le **SAF Marais**, un projet de remaniement parcellaire est en cours dans les marais qui touche les 3 communes, la question de l'entretien des chemins des marais a été soulevée. Le canton était favorable à une subvention à 90%, puisqu'ils sont situés dans le périmètre, cependant cette promesse ne pourra pas être tenue et il faudrait maintenant faire une demande au canton et la subvention ne serait plus que de 76%. Il faut maintenant définir quels chemins nous souhaitons entretenir et élargir et connaître les coûts engendrés. Il y aura donc des changements dans les marais.

P. Raval : Au niveau des **travaux de la traversée du village**, les travaux avancent difficilement (travaux pas prévus, Corbak), il y aura environ 1 mois de retard sur le planning, ce sera donc pour fin septembre. La circulation est difficile puisqu'il n'est pas possible de dévier.

Vieux Puits La commune a signé les actes la semaine dernière. Pas d'intéressés à la gérance pour l'instant, nous poursuivons les recherches. La mise à l'enquête concernant la construction de l'annexe débutera vendredi pour se terminer le 16 juillet. Nous espérons ensuite obtenir le permis de construire assez rapidement. En cas d'ouverture en septembre les travaux ne seront pas forcément prêts.

Projet de trottoir entre La Forge et La Clef-d'Or Les propriétaires concernés souhaiteraient le faire plutôt du côté sud de la route et nous avons demandé une offre pour le côté sud, ces travaux coûteraient 150'000. Nous allons envoyer ce dossier à Neuchâtel pour voir si nous pourrions profiter de subventions dans le cadre de la mobilité douce.

Concernant **les pompiers** l'affaire est toujours en cours, P. Raval suite à des contacts avec M. Ribaux et M. Michel est à nouveau convoqué par le Comité directeur pour expliquer son attitude vis-à-vis de cette affaire qu'il juge injuste. Une séance sera organisée prochainement en présence des responsables de la police et d'une représentation française au sujet de la **circulation transfrontalière**.

7. Divers

S. Verbeck : Demande pourquoi l'attente est parfois très longue aux feux installés pour les travaux, alors qu'apparemment rien ne se passe.

P. Raval : Pense que cela peut provenir du fait que Car postal bloque les feux au moyen d'une télécommande pour pouvoir prendre en charge les passagers présents aux arrêts. Il rappelle que des contrôles sont effectués qu'il est préférable de respecter cette signalisation.

D. Grange : Rappelle les points positifs qu'on lui a rapporté par rapport à la serviabilité et gentillesse des ouvriers du chantier envers la population qui est d'ailleurs très compréhensive.

P. Raval : Indique que les ouvriers du chantier doivent travailler dans des conditions dangereuses et perdent du temps par rapport à la circulation alors qu'il aurait été possible de dévier, ce qui est impensable pour l'Etat.

M. Boucard : Indique que lors d'une séance à La Chaux-de-Fonds, il a été dit que tout se passait bien dans la vallée au niveau des pompiers, alors que notre effectif de sapeurs-pompiers représente 11 personnes qui ne pourraient certainement pas maîtriser un gros sinistre. Il ne reste qu'à espérer que rien ne se passe dans la vallée.

P. Raval : Relève qu'il a pratiqué à tous les niveaux au sein de la compagnie de la vallée, il sait de par son expérience qu'avec 11 pompiers dont 3 recrues et 5 pompiers ne travaillant pas dans la vallée, il est impossible de maintenir la sécurité au niveau du feu

dans notre vallée très étendue. Certes nous pourrions obtenir de l'aide de compagnies voisines, faudrait-il encore qu'elles connaissent bien les lieux afin de se rendre dans des endroits difficiles à situer.

E. Jeanneret : Rappelle que les pompiers ont été présents durant 72h sur le sinistre de La Grande Joux et qu'il était déjà difficile alors de maintenir la présence d'un certain effectif sur les lieux. Avec l'effectif actuel un tel sinistre ne pourrait pas être maîtrisé maintenant.

P. Raval : Pense que l'évolution au sein des compagnies n'a pas favorisé la motivation des pompiers de milice. Lorsqu'il y avait 3 compagnies dans la vallée l'effectif total comptait 150 pompiers. A la création du CSPVB il y a déjà eu quelques défections pour diverses raisons pour en arriver à un effectif de 50 pompiers. Lors de la régionalisation et suite au problème rencontré, les pompiers de la vallée ne sont plus du tout motivés.

E. Jeanneret : Explique que depuis la régionalisation, les pompiers doivent pour maintenir leur condition physique se rendre une fois par mois aux Brenets où ont été installés quelques vélos d'appartement pour pédaler. Pour se déplacer aux Brenets ainsi qu'à Couvet pour se former ils doivent aller à La Chaux-de-Fonds chercher un véhicule du SIS. Il s'agit là de 2 exemples parmi d'autres qui engendrent une démotivation compréhensible.

La séance est levée à 21h34

A-L. Monard